

# LE PORTE-MONNAIE DE MARINE LE PEN

LE 25 NOVEMBRE 2011 SYLVAIN LAPOIX

Créé en janvier 2011, "Jeanne", le microparti de Marine Le Pen a déjà servi à financer quelques opérations politiques de la candidate durant les élections cantonales. Cette discrète coquille devrait jouer un rôle pour la campagne présidentielle du FN.



En route pour 2012, Marine Le Pen a créé il y a bientôt un an son propre microparti. Il s'appelle "Jeanne". Ses fondateurs l'ont déclaré à la préfecture de police de Paris le 18 janvier dernier. Ses statuts ont été reconnus dans la foulée par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, ouvrant la voie à des prêts et dons de personnes physiques.

Au gouvernail de cette formation, un équipage de proches de Marine Le Pen : aux postes de président et trésorier, deux amis d'étude d'Assas de la candidate, Florence Lagarde et Olivier Duguet, tandis que le mandataire financier est Steeve Briois, secrétaire général du FN et candidat à Hénin-Beaumont avec la chef du parti. Contacté par *OWNI*, il nous a expliqué la raison de la création du microparti :

“

***Jeanne a réuni des fonds, notamment des prêts bancaires, à l'époque où le Front national ne pouvait pas le faire à cause des conflits financiers avec Fernand Le Rachinel.***

”

En grandes difficultés financières et loin d'être encore renfloué par la vente de son ancien siège (le fameux Paquebot de Saint-Cloud), le Front national croulait alors sous les emprunts contractés auprès de l'affichiste historique de Jean-Marie Le Pen. Conséquence de quoi, les fonds levés ponctuellement auprès des banques s'évaporèrent la plupart du temps sur les dettes électorales encore chaudes.

## Aide financière aux candidats

Le père de Marine Le Pen lui-même avait eu recours au même mécanisme : malgré son nom un peu défraîchi de "Cotelec", le microparti du président d'honneur du FN affichait en 2008 235 481 euros de "dons de personnes physiques" et un excédent budgétaire de plus de

175 000 euros (malgré plus de deux millions d'emprunt courant).

## COTELEC

Cette formation politique n'a pas bénéficié de l'aide budgétaire publique au titre de l'année 2008, et a disposé d'un mandataire (personne morale).

Elle a déposé des comptes d'ensemble certifiés par deux commissaires aux comptes.

Le périmètre de ses comptes d'ensemble comprend :

- les comptes du parti ;
- les comptes de l'association de financement.

Cette formation politique n'a pas déclaré détenir dans d'autres organismes, sociétés ou entreprises la moitié du capital social ou des sièges de l'organe d'administration, ou exercer de pouvoir prépondérant de décision ou de gestion au sens de l'article 11-7 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée.

### I - BILAN D'ENSEMBLE

(en euros)

ACTIF		PASSIF	
I. - Actif immobilisé		I. - Fonds propres de l'ensemble	
Immobilisations incorporelles.....		Réserves :	
Écart d'acquisition.....		- réserves consolidées ou assimilées.....	275 416
Immobilisations corporelles :		- autres réserves.....	
- terrains et constructions.....		Excédent ou perte de l'exercice.....	176 139
- autres immobilisations corporelles.....		II. - Provisions pour risques et charges	
Immobilisations financières :		Provisions pour risques.....	
- participations et créances rattachées.....		Provisions pour campagnes électorales.....	
- prêts.....	2 623 344	Provisions pour autres charges.....	
- autres immobilisations financières.....			

<p>SITES.....</p> <p>- presse, publication, télévision, espaces publicitaires.....</p> <p>Aides financières aux candidats.....</p> <p>- versées aux mandataires (circonscriptions de plus de 9 000 habitants).....</p> <p>- versées aux candidats (circonscriptions de moins de 9 000 habitants).....</p> <p>- prise en charge directe de dépenses électorales.....</p> <p>Autres aides financières.....</p> <p>- à d'autres formations politiques (à détailler en annexe).....</p> <p>- à d'autres organismes.....</p> <p>Achats consommés.....</p> <p>Autres charges externes.....</p> <p>dont :</p> <p>- loyers.....</p> <p>- frais de voyage et de déplacement.....</p> <p>Impôts et taxes.....</p>		<p>donc première fraction.....</p> <p>- dont deuxième fraction.....</p> <p>Dons de personnes physiques.....</p> <p>Dévolution de l'excédent des comptes de campagne.....</p> <p>Contributions reçues d'autres formations politiques.....</p> <p>Produits de manifestations et colloques.....</p> <p>Produits d'exploitation.....</p> <p>dont :</p> <p>- facturation des services rendus aux candidats pour les campagnes électorales.....</p> <p>Autres produits.....</p> <p>Produits financiers.....</p> <p>Produits exceptionnels.....</p> <p>Reprises sur provisions et amortissements.....</p> <p>dont :</p> <p>- reprise sur provisions pour campagnes électorales.....</p>	
	15 000		235 481
	16 230		42 208

En dehors d'offrir un autre nom aux banques pour contracter des emprunts (là où le FN était empêché du fait de ses dettes), les micropartis offrent l'avantage de contourner la limitation de dons aux formations politiques. Plafonnés à 7 500 euros par personne, par parti et par an, les "dons de personnes physiques" peuvent se multiplier avec les formations périphériques et "clubs". Une fois abondés, ces derniers prennent en charge une partie des dépenses de campagne du candidat ou reversent l'argent au titre de "l'aide financière à d'autres formations politiques", augmentant ainsi les sources de financement. Steve Briois nous a confirmé avoir reçu des dons de personnes physiques sans en préciser le montant, indiquant seulement avoir pour l'instant principalement levé de l'argent par emprunt. Sur l'avenir de "Jeanne", il ajoute :



**Jeanne est une structure politique qui a vocation à participer au débat public, puisqu'elle est reconnue comme parti. Nous verrons si elle joue ou non un rôle dans la campagne, nous en discuterons dans les semaines à venir.**



Pour l'instant, le microparti de Marine Le Pen a dépensé ses premiers deniers à l'occasion des élections cantonales de 2011, une aide **qu'avait déjà évoqué un confrère de l'Express dans un livre consacré à la nouvelle présidente du FN**. Le mandataire financier confirme

avoir soutenu les candidats estampillés FN par des prêts, “comme le fait le parti à chaque élection”. Selon Patrick Bassot, élu conseiller général du Vaucluse sous cette étiquette dans le canton Carpentras Nord, “Jeanne” a également fourni du matériel de campagne clef en main :



***Pour la campagne des élections cantonales, des tracts reprenant l’argumentaire national de Marine Le Pen, que j’ai validé, nous ont été fournis par l’équipe de M. Briois. J’ai fait une campagne sur mes propres fonds a minima, quelque chose comme 5 000 euros. Je n’ai pas reçu de prêt mais le Front national m’a apporté son aide par le biais de ce matériel reprenant les thèmes de campagne de la candidate.***



Interrogé à ce sujet, Steve Briois confirme avoir réalisé des “tracts personnalisés de quatre pages, cartes postales, etc.” mais en aucun cas à titre gracieux, uniquement à l’occasion de prêts aux candidats.

Illustration : Marion Boucharlat pour OWNI.fr.



Retrouvez les autres articles de ce dossier :

**Le FN sauvé par France télé.**

**Les familles d’extrême droite sur Internet.**

Image de une : Marie Crochemore pour OWNI.fr.

**MAYA B.**

le 26 novembre 2011 - 3:59 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Pour le coup c’est pas très fin comme analyse... ce système est archi connu depuis au moins 2007. Nicolas Sarkozy avait une myriade de “micro-partis” idem pour royal. Bref je regrette que ce problème ne soit pas dénoncé dans sa globalité. Car même si la pratique est légale (grâce à un vide juridique qui profite à toute la classe politique), elle est clairement anti-démocratique, et immorale.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N’AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**FREDO**

le 26 novembre 2011 - 8:34 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Pourquoi est ce immoral, si cela est encadré par la loi ?*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N’AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**BERT**

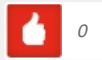
le 26 novembre 2011 - 9:28 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



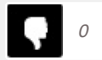
*"Pourquoi est ce immoral, si cela est encadré par la loi ?"*

*Bravo, tu viens de découvrir le sujet du bac philo 2012!*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

**NAGUI**

le 26 novembre 2011 - 10:00 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*« Pourquoi est ce immoral, si cela est encadré par la loi ? »*

*Un début de réponse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Adolf\\_Eichmann](https://fr.wikipedia.org/wiki/Adolf_Eichmann)*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

**ORION**

le 26 novembre 2011 - 11:56 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*pourriez vous faire un article sur la proportionnelle aux législatives ?*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

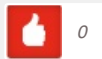
**SOUL**

le 27 novembre 2011 - 17:18 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*@bert Arrête, ils vont annuler l'épreuve...*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

**MAYA B.**

le 28 novembre 2011 - 17:29 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*@ Fredo, sans faire une dissertation :*

*X ou Y possède des moyens financiers conséquents. Il ou elle peut donc financer le parti de son choix bien au delà du plafond légal de 7500€ par personne.*

*Il n'était à priori pas dans l'idée du législateur que cette loi sur le financement des partis soit utilisée comme cela.*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE